



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 13728

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question des surcoûts de l'EPR de Flamanville. Il a été annoncé que les coûts de la construction de l'EPR seraient portés à 8,5 milliards au lieu de 3 milliards initialement prévus, notamment en raison de l'incorporation de nouvelles normes de sécurité suite à la catastrophe de Fukushima au Japon. Elle lui demande quelle est sa position sur l'EPR, et si elle soutient toujours ce chantier majeur malgré cette augmentation du coût.

Texte de la réponse

Le Président de la République a confirmé, lors du conseil de politique nucléaire qui s'est tenu le 28 septembre 2012, que le réacteur pressurisé européen (EPR) de Flamanville sera le seul réacteur de production d'électricité mis en service durant le quinquennat. Sa construction sera donc menée jusqu'à son terme. Le 3 décembre 2012, EDF a révisé à la hausse le coût de l'EPR de Flamanville à 8,5 milliards d'euros, tout en maintenant sa prévision de production des premiers kilowatt-heures en 2016. Ce coût élevé est lié d'une part à l'effet « tête de série » : l'EPR de Flamanville étant le premier réacteur de ce type construit par EDF, il ne bénéficie pas d'effet d'apprentissage. D'autre part, EDF indique que certains « facteurs viennent peser sur le coût complet de construction de l'EPR à Flamanville, citant notamment l'évolution du design de la chaudière, les études d'ingénierie supplémentaires, l'intégration des nouvelles exigences réglementaires, ainsi que les enseignements post-Fukushima. L'actualisation du coût porte également sur des dépenses supplémentaires liées à des aléas industriels, comme le remplacement des 45 consoles et ses conséquences sur l'aménagement du planning des travaux ainsi que l'impact financier de l'allongement des délais de construction ». Les premiers éléments de retour d'expérience du chantier de Flamanville tendent à montrer la nécessité d'un ré-apprentissage, tant en termes de fabrication industrielle de composants que de conduite de chantier d'une telle ampleur, pour retrouver une bonne maîtrise industrielle après une pause de presque 20 ans dans la construction de ce type d'équipements en France. L'EPR bénéficie par ailleurs d'atouts majeurs sur le plan de la sûreté. Il est le produit de référence de l'industrie nucléaire française et est positionné sur de nombreux marchés à l'export, notamment au Royaume-Uni, en Chine, en Inde et en Pologne. C'est pourquoi le Conseil de politique nucléaire a réaffirmé la confiance de la France dans sa technologie et son industrie nucléaires, ainsi que son ambition de développer une filière nucléaire à l'export, sur la base du plus haut niveau de sûreté.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13728

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7466

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9061